

Professionnels indépendants

Santé AT/MP

Accident du travail / Maladie Professionnelle



Professions médicales, paramédicales, du droit, du chiffre, du conseil... vous ne cotisez pas forcément au régime Accident du Travail / Maladie Professionnelle de l'Assurance Maladie. A la différence des salariés, si vous souhaitez bénéficier d'une prise en charge à 100% de vos frais de santé, il vous faut souscrire une assurance complémentaire.



La solution : SANTÉ AT/MP

2 volets de garanties

Vos **frais de santé** couverts à hauteur de 100% du tarif de base de remboursement de la sécurité sociale

- + Soins médicaux et chirurgicaux
- + Frais d'hospitalisation
- + Pharmacie
- + Analyses, radiologies, auxiliaires médicaux
- + Transports sanitaires
- + Appareils de prothèses et d'orthopédie
- + Frais de réadaptation fonctionnelle, de rééducation professionnelle

En cas d'**accident** :

- + Capital décès (20 000€)
- + Indemnités journalières hospitalisation (20€/jour)



COTISATION FORFAITAIRE DE **21€/mois**

Valable jusqu'au 31/12/2019 - Déductible Madelin

REPAM
assurances

EXEMPLE :

Vous êtes infirmière libérale. En vous rendant chez l'un de vos patients, vous êtes victime d'un accident de la circulation.

Conséquences : vous êtes hospitalisée 7 jours et devez subir une intervention chirurgicale

| | FRAIS DE SANTÉ ENGAGÉS | REMBOURSÉS PAR VOTRE CONTRAT |
|--|---------------------------|---------------------------------|
| Hospitalisation Séjour | 3 500 € | 3 500 € |
| Hospitalisation Honoraires | 900 € | 500 €* |
| Radio | 240 € | 240 € |
| Kiné | 160 € | 160 € |
| | = 4 800 € | = 4 400 € |
|  Indemnités journalières versées au titre du contrat (franchise 3 jours) | | 20 € x 4 jours = 80 € |

* Hypothèse : le tarif de base de remboursement de la sécurité sociale s'élève à 500€ et les dépassements d'honoraires s'élèvent à 400€



A coupler avec **SANTÉ TNS**, complémentaire santé dédiée aux travailleurs non salariés pour une couverture complète en santé



Pensez à **PRÉVOYANCE TNS** pour protéger vos revenus, votre famille et votre activité

REPAM
assurances

Intermédiaire d'assurance et gestionnaire du contrat

Siège social : 217 cours Lafayette CS 50313 69451 LYON Cedex 06 - Tél : 04 72 33 03 03 - www.repam.fr

SA de courtage et de gestion d'assurances à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 1 500 000 € - RCS Lyon B 402 653 901 - ORIAS N° 07 002 787 - www.orias.fr

Sous le contrôle de l'ACPR, Autorité de contrôle prudentiel et de résolution : 4 place de Budapest - CS 92459 - 75436 Paris Cedex 09

SANTÉ AT/MP est un contrat d'assurance santé souscrit par l'association des assurés de Répam, conçu et géré par Répam et assuré auprès de MUTUALIA TERRITOIRES SOLIDAIRES.